



DAAC/24-1011-139 du 10/06/2024

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION TERRITORIALE PATRIMOINE - ARCHITECTURE
DANS LES DEPARTEMENTS 04 ET 05**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 91 88 41 - Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'une enseignante ou d'un enseignant de l'enseignement public spécialisé dans le domaine du patrimoine et de l'architecture assurant une mission territoriale pour les départements 04 et 05, rémunéré en indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels.

L'enseignante ou l'enseignant sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques ainsi que pour sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. Une connaissance du territoire académique et notamment des départements des Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes est requise.

Le professeur devra pouvoir se déplacer dans les départements du 04 et du 05 de manière ponctuelle.

Le professeur aura pour mission de favoriser l'accès des élèves au patrimoine, à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. Il établira un état des lieux des ressources et des partenaires existants. Il accompagnera les équipes pédagogiques du premier et du second degrés dans la construction de leurs projets d'éducation artistique et culturelle. Il participera à la construction et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture et à la création de ressources, qui privilégieront une approche sensible de l'architecture, du patrimoine et du cadre de vie.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'action culturelle et de l'Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale en charge du dossier, et en lien avec les chargés de mission EAC départementaux 04 et 05, il participera au développement des actions éducatives mises en place par la DAAC.

Le professeur relais DAAC est expert dans un domaine, mais il possède également des compétences transversales lui permettant de renseigner les équipes pédagogiques pour l'ensemble des 8 domaines mobilisables dans des projets EAC : arts visuels et patrimoine / cinéma et audiovisuel / culture scientifique / histoire et mémoire / éducation aux médias et à l'information / livre et lecture / musique / spectacle vivant.

Le professeur relais DAAC travaille pour les élèves de tous les niveaux, de la maternelle jusqu'au baccalauréat, et il s'adresse aux enseignants de toutes les disciplines.

Au niveau territorial, il est l'interlocuteur privilégié des personnels de direction, des inspecteurs et des enseignants pour la mise en place du PEAC.

CONNAISSANCES ATTENDUES

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés, ADAGE.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- attester d'une expérience certaine dans la conduite de projets EAC
- savoir animer des actions de formation
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants
- maîtriser les outils de communication et informatiques, notamment pour les valorisations de projets
- savoir travailler en partenariat : Education nationale - Structures culturelles

QUALITES RECHERCHEES

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle
- savoir organiser son travail et gérer le suivi de plusieurs projets en même temps
- s'inscrire dans une démarche collective de projet et savoir travailler en équipe
- savoir rendre compte de ses missions

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2024-2025, à compter du 2 septembre 2024.

Elle pourra être renouvelée pour un an, en fonction du premier bilan établi en juin 2025.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Emmanuelle Aubouin, responsable du domaine Patrimoine à la DAAC : daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr
- à transmettre par voie hiérarchique et par voie électronique uniquement, avant le 28 juin 2024 à ce.daac@ac-aix-marseille.fr un dossier constitué des documents suivants :
 - curriculum vitae
 - lettre de motivation
 - dernier rapport d'inspection
 - avis circonstancié de leur chef d'établissement
 - toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignant(e)s dont la candidature sera pré-sélectionnée seront convoqué(e)s pour un entretien à la DAAC. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines